



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

N° 2022 0132

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Ont pris part à la délibération	11
Procurations :	03
Date de convocation :	16 septembre 2022
Date d'affichage :	16 septembre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier CHENU, Corentin GROS, Gérard RUFFIER LANCHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Robert LEVY, Olivier SACHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE, Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Florian SOUVY), Tony BUTHOD GARCON (donne procuration à Corentin GROS).

Secrétaire : Florian SOUVY

Objet : Echange foncier entre la Commune et M. Serge GIRAUD

Dans le cadre d'une régularisation concernant la parcelle cadastrée E 1424 située sur la Place Saint Clair, il s'avère nécessaire de procéder à un échange foncier entre la commune de Champagny-en-Vanoise et M. Serge GIRAUD.

Après concertation avec M. Serge GIRAUD, M. le Maire présente la proposition d'échange de Parcelles suivantes :

Cession de parcelle à la Commune de Champagny-en-Vanoise par M. Serge GIRAUD :

- Parcelle cadastrée E 1424 d'une superficie de 29 m2

Cession d'une place de stationnement à M. Serge GIRAUD par la Commune de Champagny-en-Vanoise :

- n°2 sise en bordure de l'église Saint Clair à Champagny-le-Haut, dont les côtes sont de 2.8m x6.5m.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'exception de M. Denis TATOUD qui s'abstient, l'échange foncier de parcelles ci-dessus exposé, entre la Commune de Champagny-en-Vanoise et M. Serge GIRAUD.

DIT que les frais d'arpentage et de notaire seront exclusivement à la charge de la Commune de Champagny-en-Vanoise.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

